



Municipalité de Sainte-Sabine

PROVINCE DE QUÉBEC

A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Secrétaire trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors d'une séance tenue le 7 août 2017 le conseil de la municipalité de Sainte-Sabine a adopté le règlement
2017-06-391 intitulé :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007.07.291 INTITULÉ ZONAGE,
AFIN D'AUTORISER L'ÉLEVAGE D'ANIMAUX À L'INTÉRIEUR DES ÎLOTS
DÉSTRUCTURÉS**

La résolution no 281-0817 pour l'émission du certificat de conformité par la MRC de Brome-Missisquoi a été adoptée à la séance du 15 août 2017. Le présent règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis par la MRC, soit le 18 août 2017, tel que prévu par la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la municipalité.

Donné à Sainte-Sabine ce 23^e jour d'août 2017.

Chantal St-Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière